DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

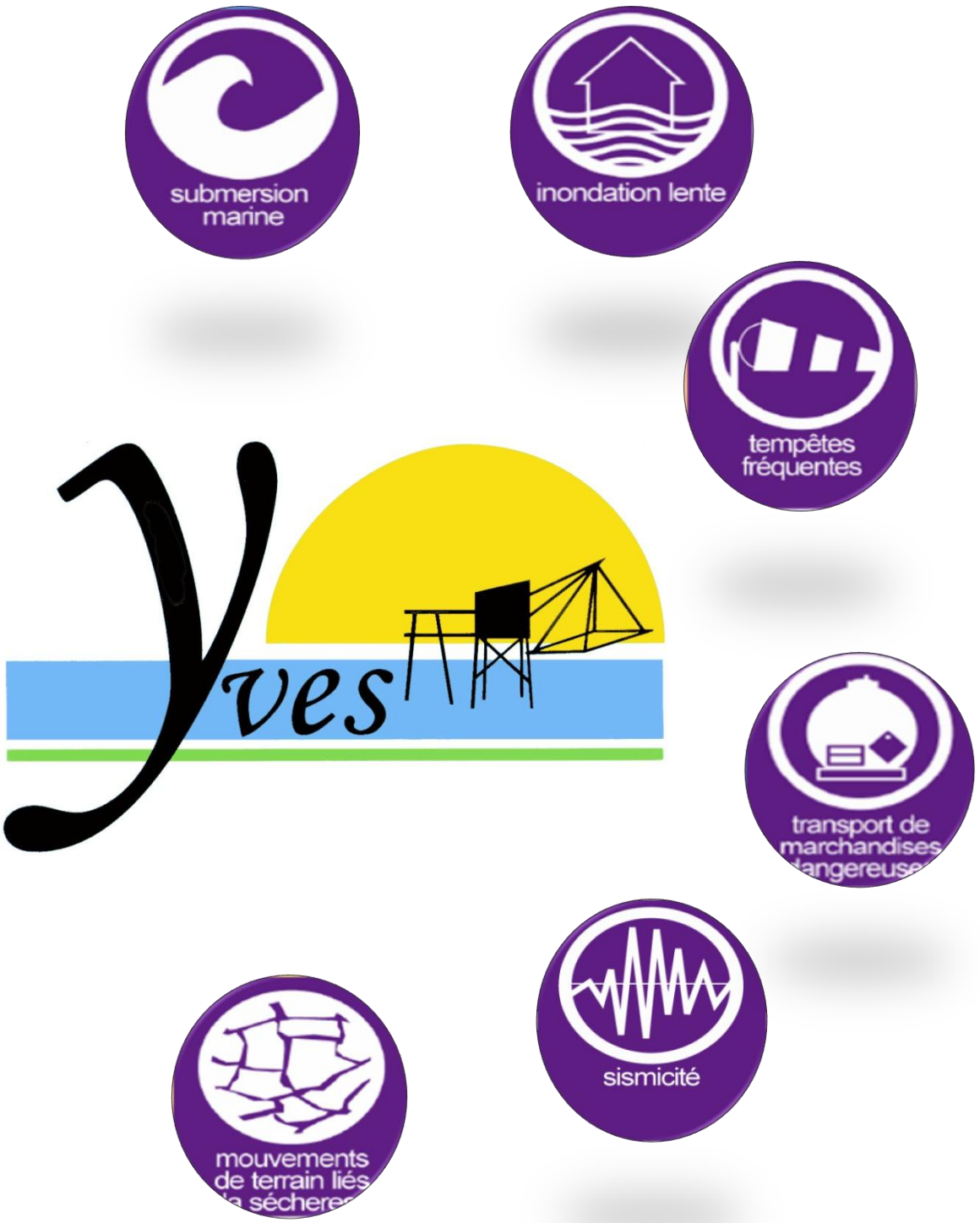

ETRE INFORME POUR MIEUX REAGIR FACE AUX RISQUES

SOMMAIRE

Le Mot du maire p.3

Les risques majeurs à YVES p.4

Le déclenchement d'alerte p.5

Qui fait quoi ? en cas d'alerte rouge p.6

Le risque submersion p.7/10

Le risque inondation p.11

Le risque tempête p.12/13

Le risque retrait gonflement d'argile p.14

Le risque sismique p.15

Le risque transport de matières dangereuses p.16/17

Contacts utiles p.18

Le Mot du Maire

Chers amis Yvéens,

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été réalisé. Il traite des risques majeurs identifiés sur la commune.

Connaître les risques permet d'anticiper, de respecter les consignes simples, d'avoir de bons gestes et réflexes permettant de minimiser les conséquences et dégâts.

Chacun doit tirer les enseignements de ce que nous avons vécu lors de la tempête XYNTHIA. Il est de la responsabilité de tous, de prendre des précautions adaptées à la situation. C'est dans cet esprit que le DICRIM a été finalisé.

Le Maire,

Didier Roblin

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Tout danger potentiel est un aléa. Il se transforme en risque majeur pour une zone géographique si des enjeux humains (population importante…), économiques (zones d'activité, bassin d'emplois) ou environnementaux sont présents. Le risque majeur est la rencontre d'un aléa et d'enjeux importants.

Deux catégories de risques majeurs se distinguent :

- Les risques naturels : inondation, tempête, avalanches, éruption volcanique, feux de forêts, mouvements de terrain…
- Les risques technologiques : risques industriels, nucléaires, rupture de barrages…

A quels risques majeurs sommes-nous exposés à YVES?

Les risques majeurs sont répertoriés par la Préfecture dans le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM). Le DDRM recense à Yves l'existence de 5 risques majeurs (4 naturels et un technologique) :

- Le risque de **submersion marine**
- Le risque **inondation**
- Le risque **tempête**
- Le risque **retrait et gonflement d'argile**
- Le risque **transport de matières dangereuses.**

Un 6^{e} risque majeur allonge cette liste depuis 2010 : le **risque sismique**

Ces risques peuvent survenir séparément ou, lors d'évènements exceptionnels, se cumuler l'un avec l'autre (par exemple une tempête provoquant une submersion).

Comment les prévenir ? Comment réagir ?

Il ne s'agit pas de céder à la panique face à ces risques ; il ne faut pas non plus les ignorer. Collectivement, nous devons **connaître** ces phénomènes et **apprendre** les bons réflexes à adopter si un tel risque se concrétise.

C'est ainsi que nous bâtirons ensemble une vraie **culture de sécurité civile** à YVES.

Pour y parvenir, ce fascicule, **le DICRIM (**Document d'Information sur les Risques Majeurs) nous informe sur les risques auxquels nous pouvons être exposés, sur les mesures préventives et d'urgence prises par la collectivité et sur les comportements à adopter en cas d'alerte.

Le déclenchement de l'alerte

Quand le danger est imminent ou présent, l'alerte est donnée.

1- **Alerte en cas de risque imminent**

L'alerte avant l'évènement ne concerne que les risques naturels prévisibles liés aux conditions météorologiques (submersion, inondation, tempête). Si le risque est important et imminent, Météo France émet un bulletin de vigilance Orange ou Rouge. En cas d'alerte rouge, le maire active tous les moyens du Plan Communal de Sauvegarde et peut décider l'évacuation préventive des secteurs les plus menacés.

ALERTE ROUGE
1- La Mairie émet un message d'alerte sur les téléphones fixes et sur les téléphones portables répertoriés **2- Si l'évacuation est décidée, le véhicule municipal équipé d'un haut-parleur passe dans les rues à évacuer** **3- Le centre d'accueil est ouvert**

2- **Alerte après l'évènement** pour les risques technologiques (explosion ou accident lors d'un transport de matière dangereuse) ou en cas de sismicité.

Dès l'accident, la Préfecture lance le Signal National d'Alerte (sirène centrale) et des véhicules diffusent l'alerte avec sirène sur la zone.

Je m'informe sur France Bleu 98,2 FM

A savoir ! En cas d'**alerte rouge,** nos enfants sont en sécurité à l'école. Chaque établissement a son propre plan d'urgence (PPMS : Plan particulier de mise en sécurité) pour les protéger pendant l'évènement.

N'allez pas les chercher aux écoles, sauf si les autorités le demandent

LE PACK SECURITE A PREPARER CHEZ SOI	Lampe de poche - Radio à piles - Quelques vivres et de l'eau - Papiers importants - Médicaments et traitements quotidiens et un peu d'argent - Téléphone portable - Vêtements chauds

QUI FAIT QUOI ? … EN CAS D'ALERTE ROUGE

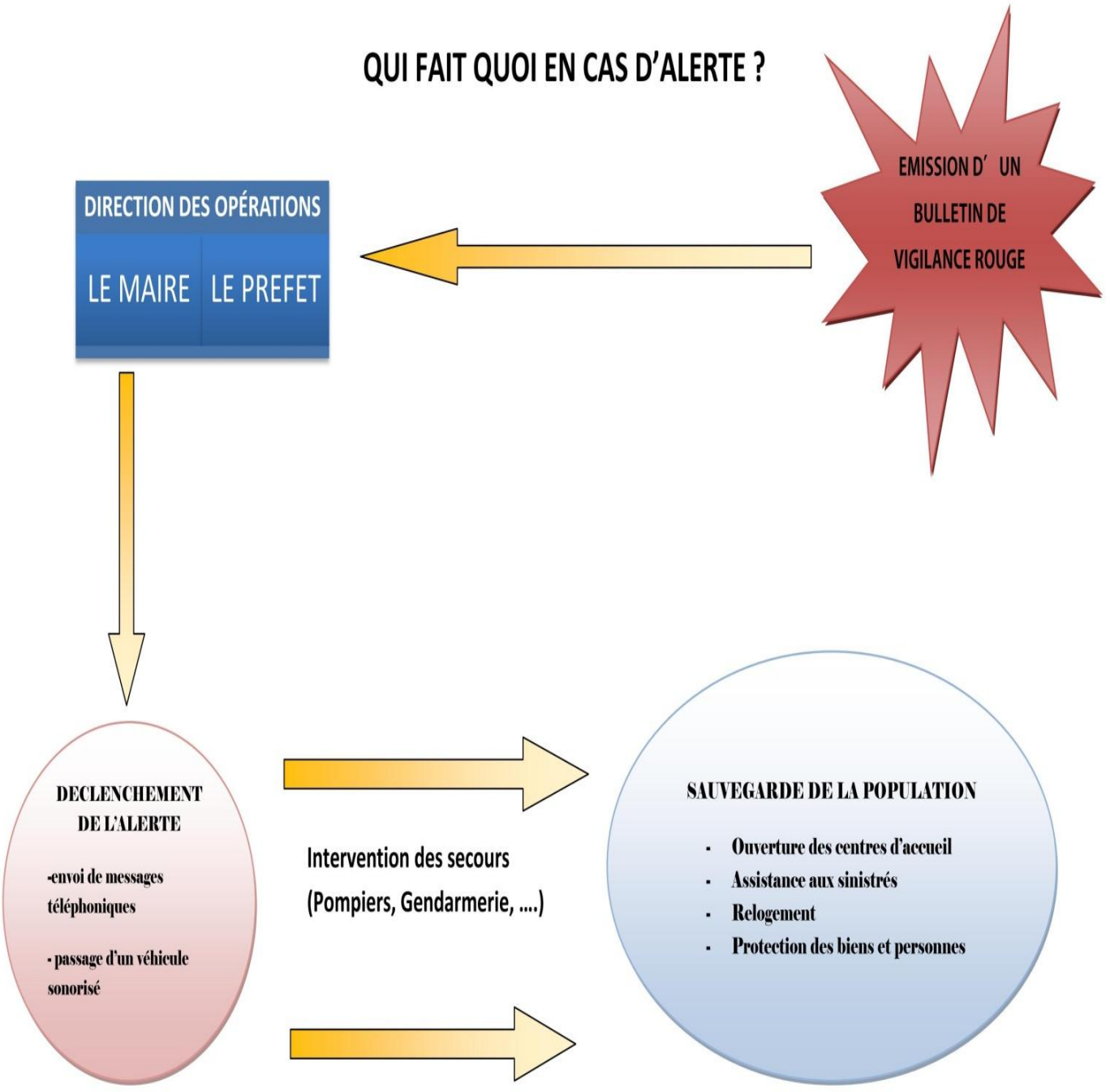

La submersion marine

Qu'est ce que c'est ? Comment se manifeste le risque ?

Cela se manifeste par l'arrivée rapide et violente de la mer dans nos rues et sur nos terres, avec des vagues passant par-dessus les digues, en créant de forts courants pouvant emporter des piétons, dévaster les habitations et déplacer des véhicules et matériels divers.

La Charente-Maritime a connu de nombreuses submersions dont les plus récentes sont celles du 9 janvier 1924, du 16 novembre 1940, du 15 février 1957, du 27 décembre 1999 et du 28 février 2010.

Le risque et les conséquences de la submersion dépendent de conditions météorologiques (orientation et vitesse des vents supérieurs à 90 km / heure, niveau de la dépression), des conditions astronomiques (heures de pleine mer et coefficient de marée > 100) et de leurs concordances.

Où ?

Densément urbanisée le long du Littoral, avec peu de relief et ceinturée de marais, Yves est particulièrement exposée au risque submersion.

Les zones les plus sensibles sont :

- les Bouchôleurs,
- le quartier de la Cabane des Sables,
- les Trois Canons,
- Le Marouillet.
- Les Fontaines Sud.

Je suis vigilant si…

Je constate au moins 2 des signes suivants :

- *Le coefficient de marée est supérieur à 90*
- *La vitesse du vent est annoncée à plus de 90km/h*
- *Le baromètre descend rapidement et indique une dépression inférieure à 990* hectopascals

Les zones à risques

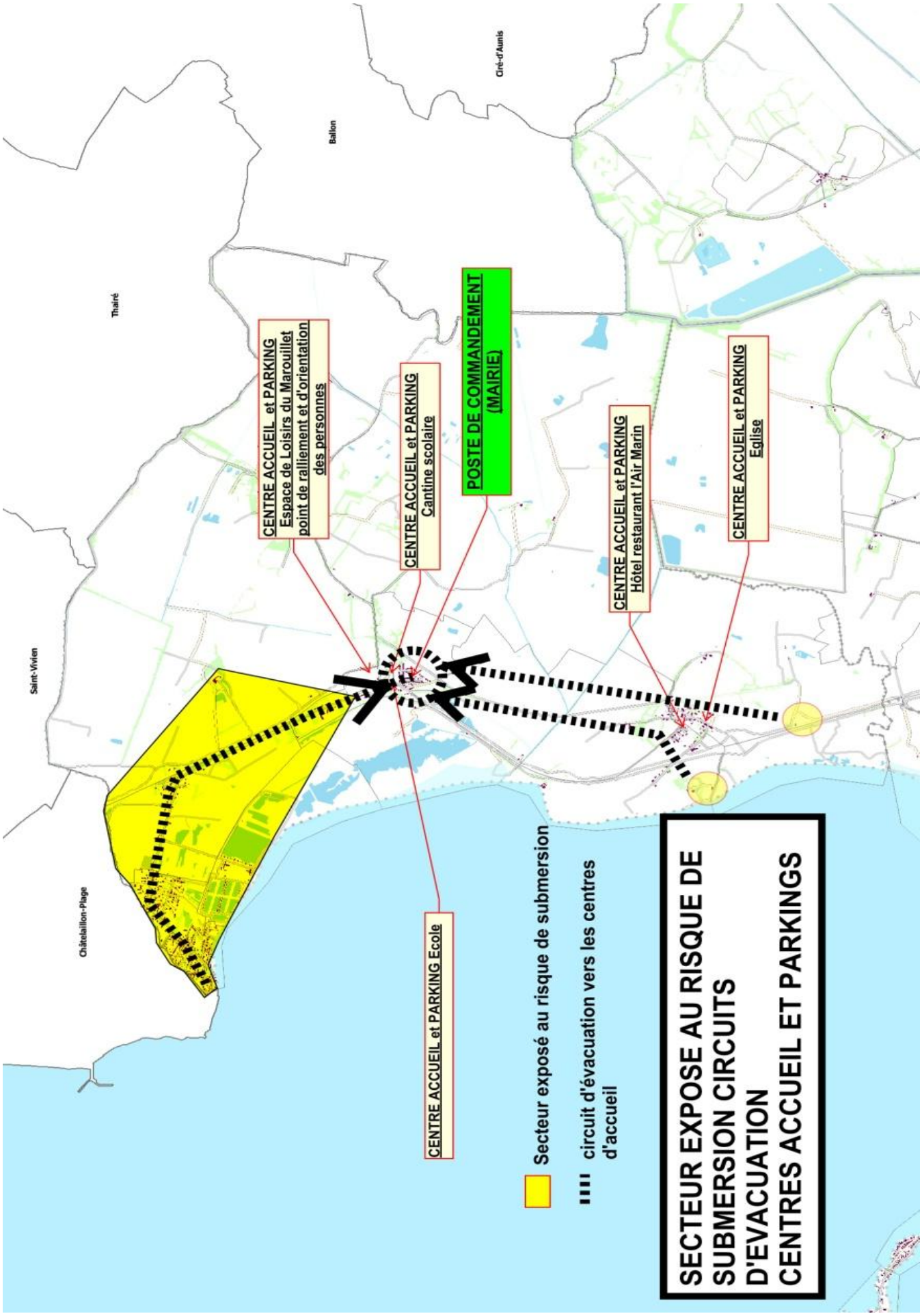

LES BONS REFLEXES EN CAS DE RISQUE SUBMERSION MARINE

AVANT

ALERTE ORANGE (ou avis de fortes vagues)

(Infos locales et nationales, site internet mairie)

1. **Je ne me promène pas le long du littoral** ;
2. **Je ferme** volets, portes et fenêtres ;
3. **Je range** ou j'amarre les objets susceptibles de dégâts à l'extérieur ;
4. **Je contrôle** mon « pack sécurité » (je vérifie le fonctionnement de mon téléphone portable, de la radio et la lampe) ;
5. **Je reste très vigilant** (radio, internet …) : **IMPORTANT !** Une alerte orange peut basculer en **alerte rouge si le risque augmente.**

ALERTE ROUGE

message téléphonique

Passage d'un véhicule donnant l'ordre d'évacuation (haut parleur)

1. **Je ne me promène pas le long du littoral**
2. **Je ferme** volets, portes et fenêtres. Je bouche les soupiraux, aérations… pouvant être atteints par l'eau. Des batardeaux, sacs de sable, peuvent servir à sécuriser les ouvertures les plus exposées aux infiltrations ;
3. **Si je n'ai que des volets électriques, j'en conserve un ouvert**, côté opposé à la mer ;
4. **Je surélève** les appareils ou meubles au rez-de-chaussée ;
5. **Je range** ou j'amarre les objets susceptibles de dégâts dans les jardins et en extérieur ;
6. **Je rassemble** mon « pack sécurité » (lampe de poche, radio à piles, eau, vêtements chauds, quelques vivres, papiers importants, médicaments et traitements quotidiens, argent, téléphone portable) ;
7. **Je vais garer** mes véhicules sur un point haut de la commune
8. - Si je dispose d'un **étage**, je peux m'y réfugier (sauf en bordure de littoral)

   - Si l'évacuation est décidée et que je n'ai pas d'étage, **je quitte** mon habitation et je me rends immédiatement au **Centre d'Accueil:**

   - Foyer Associatif au Marouillet
9. **Je ne vais pas chercher** mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

PENDANT

En cas de submersion :

Si je suis resté à mon domicile :

1-Je coupe les compteurs électriques et de gaz ;
2-Je conserve mon pack sécurité ;
3-Je reste à l'étage ou point haut, avec mon pack sécurité, pendant toute la durée de l'évènement ;
4-Je ne sature pas les lignes téléphoniques ;
5-Je me signale à la fenêtre par un point lumineux (torche, portable allumé …) ;
6-J'écoute la radio, France Bleu 98,2 FM

Si je suis dans un Centre d'Accueil :

1. je reste au Centre d'Accueil durant toute la durée de l'évènement
2. Je ne sors ou ne regagne mon domicile que si les autorités me l'autorisent.

APRES

Après une submersion :

1. **Je pompe** l'eau de manière progressive (surtout au niveau des caves). Je nettoie, j'aère, je désinfecte et chauffe dès que possible ;
2. Avant de rétablir l'électricité, **je m'assure** que mon branchement individuel a été vérifié par les services d'EDF. Je fais vérifier mon installation intérieure par un professionnel ;
3. Je porte attention à la présence de moisissures qui peuvent entraîner des problèmes de type respiratoire ;
4. **J'évalue les dégâts** :
   - Je prends des photos
   - Je note le niveau d'eau
   - Je dresse la liste des biens détériorés
   - Je demande des devis
   - Je contacte mon assureur (ne rien jeter avant son accord).
5. **Je me signale** auprès de la Mairie

Inondation

Qu'est ce que c'est ? Comment se manifeste le risque ?

L'inondation se traduit une montée, rapide ou lente, du niveau de l'eau, laquelle, en surgissant et en se répandant en dehors de son espace habituel va menacer des constructions ou des activités.

Quels sont les risques pour la commune :

- Le risque de submersion, phénomène dit de « surcote ». Cela survient lorsqu'un grand vent d'ouest se combine avec une marée de fort coefficient.
- Le risque d'inondation par refoulement du réseau pluvial des pluies brutales de type orageux du fait d'une inadaptation de ce réseau aux situations exceptionnelles.

Où ?

L'inondation lente concerne potentiellement les quartiers riverains des marais ou traversés par des canaux ou fossés. Yves est le débouché naturel à la mer des bassins hydrographiques du marais de Port Punay et du marais de Voutron au sud. L'eau douce des marais ne s'écoule principalement vers la mer qu'en 2 points : par l'écluse située à coté de la SACOM et par le Canal de Port Punay, limite avec Châtelaillon-Plage.

De fortes pluies (averses de mi-saison, pluies de tempête et d'orage) peuvent s'abattre sur l'ensemble de la commune, mais elles restent sans grave conséquence (caves, garages inondés …).

AVANT

L'inondation par les marais :

- J'entretiens mon fossé ou le canal passant sur mon terrain

La crue torrentielle :

- J'évite l'imperméabilisation de toute ma propriété (je privilégie les espaces naturels)
- Je nettoie mon trottoir (j'enlève les feuilles qui obstruent les avaloirs pluviaux)
- Je prévois des protections (batardeaux) pour éviter l'infiltration d'eau

PENDANT

1- Je me mets à l'abri

2- Je ferme les ouvertures (fenêtres …) et je coupe l'électricité et le gaz

3- Je me munis du pack sécurité et écoute la radio

4- Je ne sors pas pour déplacer mon véhicule, je ne circule pas dans une zone inondée.

Tempête

Qu'est-ce que c'est ? Comment se manifeste le risque ?

La tempête est une perturbation atmosphérique qui se déplace et se caractérise par des vents très violents et des pluies potentiellement importantes. On parle de tempête quand les vents dépassent 89 km / heures (48 nœuds ou degré 10 sur l'échelle de Beaufort).

Deux sortes de tempête peuvent se produire :

- La tempête d'hiver et d'automne avec **risque de submersion important si les coefficients de marée et la dépression sont importants**
- Les orages d'été avec des vents violents, en rafales pouvant dépasser 90 km/h. Les précipitations importantes sur un court épisode peuvent générer des inondations.

Outre les dégâts matériels, le risque pour l'homme provient des risques de projections d'objets, de chutes d'arbres, tuiles ou éléments de cheminées.

Où ?

L'ensemble du territoire communal est concerné en cas d'alerte lancée par Météo France car le front d'une tempête peut atteindre plusieurs centaines de kilomètres. L'alerte météorologique est lancée au niveau départemental.

Cependant, certains endroits peuvent être davantage exposés : sous les arbres, dans les campings …

Les grandes tempêtes …

Deux évènements sont présents dans nos mémoires :

- *La tempête **Xynthia du 28 février 2010** avec la conjonction exceptionnelle de plusieurs facteurs : vents atteignant 140 km/h d'orientation sud et forte dépression atmosphérique.*
- *La tempête **Martin du 27 décembre 1999**. Durant cet événement, des rafales de vents à 180 km/h ont été enregistrées sur notre littoral.*

Néanmoins d'autres tempêtes sont à citer :

- *22/23 décembre 1995 ainsi que 7/8 février 1996 : violentes tempêtes avec franchissement de nombreuses digues.*
- *4 avril 1962 : tempête avec des vents de 100km/h sur Rochefort (ville de Rochefort submergée avec crue de la Charente jusqu'à Saintes)*
- *16 décembre 1958 : tornade avec des rafales de 180km/h*

Carte de vigilance météorologique pour le risque tempête

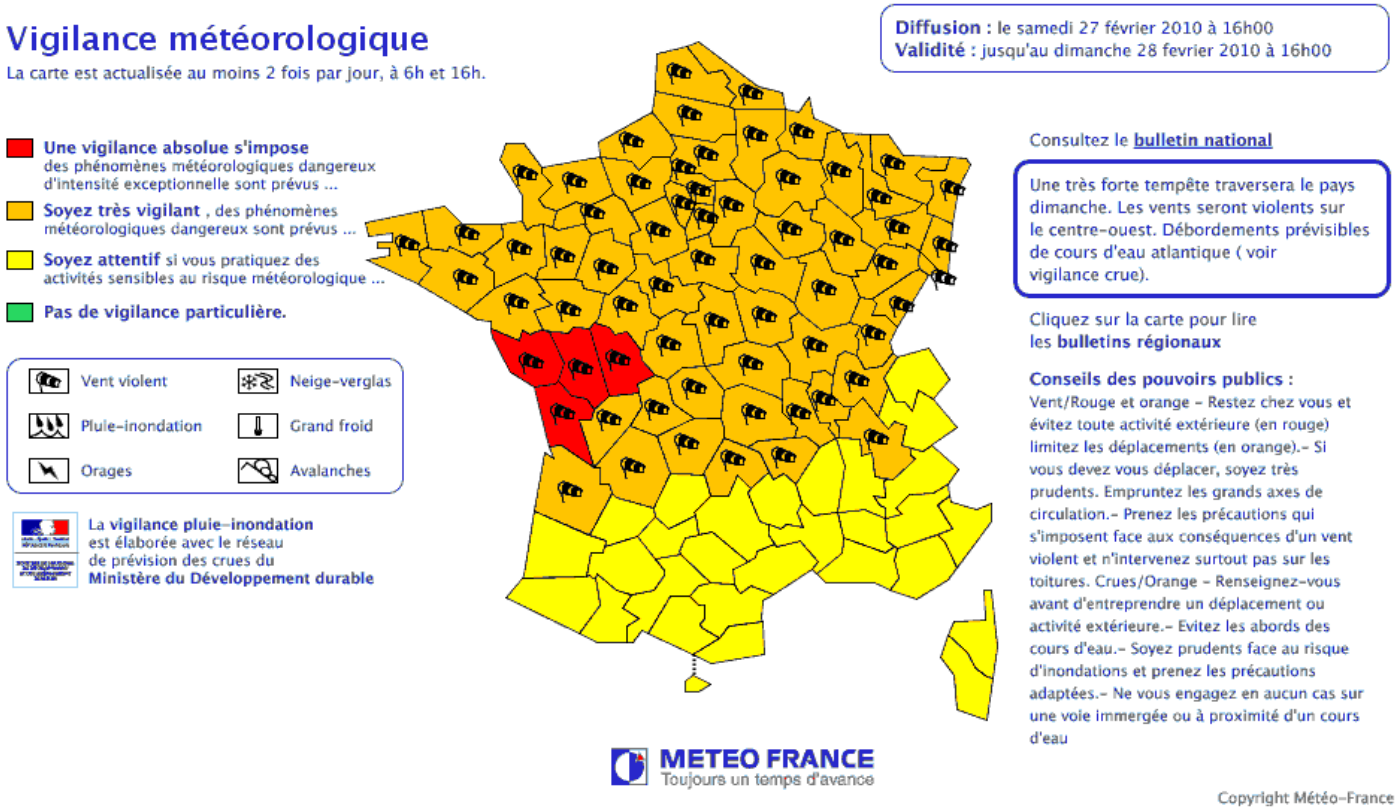

Les bons réflexes :

AVANT

Au lancement des alertes :

1. Je range les objets susceptibles de s'envoler et de provoquer des dégâts dans les jardins. J'arrime les cuves et objets extérieurs.
2. J'éloigne mon véhicule des arbres et habitations (risque de chutes de tuiles, cheminées, arbres).
3. J'ouvre les portails (risque d'arrachement).
4. Je débranche les objets sensibles aux risques électriques.
5. Je ferme les fenêtres et volets (je maintiens le volet électrique le moins exposé ouvert)
6. Je me tiens informé (radio, site mairie, site météo-france)

PENDANT

1. Je me mets à l'abri
2. Je me munis du pack sécurité et écoute la radio
3. Je ne sors pas pour déplacer mon véhicule
4. Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité

APRES

Je reste vigilant et attentif aux chutes d'objets et d'arbres pouvant encore se produire. Je m'éloigne des câbles électriques à terre et je les signale en mairie.

Le retrait-gonflement des argiles

mouvements de terrain liés à la sécheresse

Qu'est ce que c'est ? Comment se manifeste le risque ?

Ce risque se manifeste dans les sols argileux. Lors des périodes de sécheresse, l'eau contenue dans les couches d'argile s'évapore. Le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle alors de « retrait » (ou de tassements différentiels). Inversement, un nouvel apport d'eau important dans ces terrains produit un phénomène de « gonflement ». Sans danger immédiat pour l'homme, le retrait-gonflement des argiles peut provoquer divers désordres sur les constructions (fissuration essentiellement).

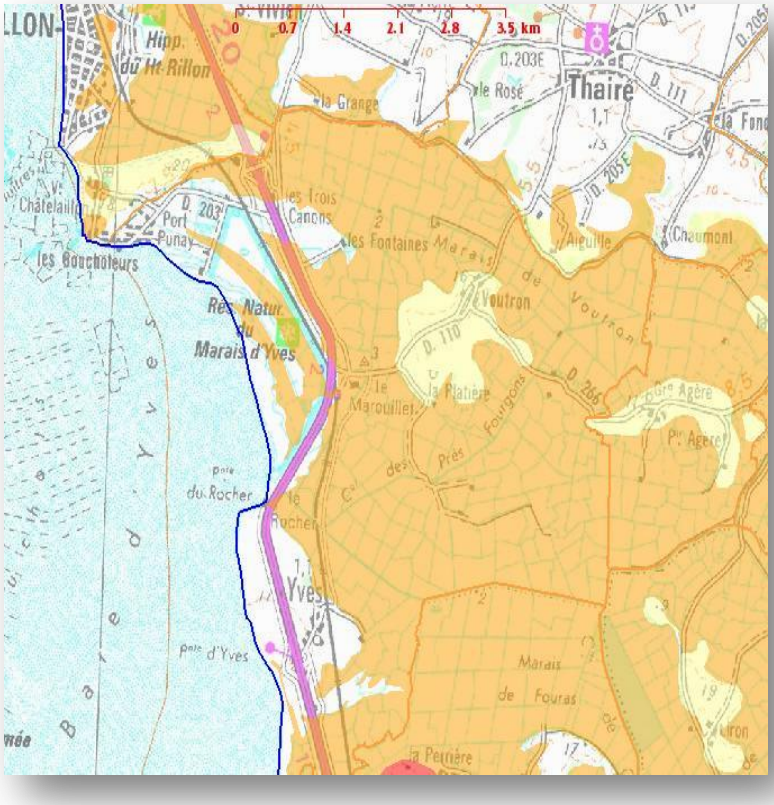

Où ?

Le risque existe à un niveau a priori moyen sur l'ensemble de la commune, sauf le secteur de Voutron qui est en aléa faible.

<u>Notre conseil :</u>

Avant toute construction importante, faîtes réaliser une étude de sol pour vous renseigner sur la nature des sols et choisir des fondations adaptées.

En cas d'apparition de fissures

L'évolution des désordres sur les constructions étant relativement lente, il n'y a donc pas de conduite d'urgence à adopter.

En cas d'apparitions de fissures, notamment horizontales, je prends des photos, je prends contact avec mon assureur et j'informe la mairie.

Si des travaux ne sont pas entrepris à l'apparition des premiers signes, les constructions peuvent être gravement affectées et toute occupation pourrait y être interdite en raison du péril imminent.

Le risque sismique

Qu'est ce que c'est ? Comment se manifeste le risque ?

Il se manifeste par des vibrations du sol, provoquées par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, qui peuvent affecter les bâtiments et les infrastructures, occasionner des chutes d'objets ou d'éléments sur des personnes.

Où ?

Une grande partie de la Charente-Maritime, dont Yves, est classée en secteur à « sismicité modérée » (niveau 3 sur une échelle de 5) par décret du 22 octobre 2010. Le risque demeure mesuré car l'intensité des séismes locaux est généralement faible et nos constructions récentes sont adaptées à ce danger.Néanmoins, gardons en mémoire les secousses d'une magnitude de 5,7 sur l'échelle de Richter qui avaient provoqué des fissures sur des maisons de l'île d'Oléron en septembre 1972.

AVANT (Prévention)

- Respecter les normes de constructions antisismiques et se renseigner auprès du service Urbanisme de la commune
- Repérer les points de coupure gaz, eau et électricité
- Fixer appareils et meubles lourds

PENDANT LES SECOUSSES SISMIQUES

- **Restez où vous êtes !**
    - A l'intérieur, se mettre près d'un angle de mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
    - A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (préau, arbres …)
    - En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- **Protégez-vous la tête avec les bras**
- N'allumez pas de flamme

APRES

- **Méfiez-vous d'éventuelles répliques**
- Ne pas prendre d'ascenseurs
- Vérifier eau, gaz, électricité. En cas de fuite de gaz, ouvrez portes et fenêtres, quittez l'abri et contactez les secours
- Eloignez-vous du littoral (risque de raz-de-marée)
- **Si vous êtes bloqué sous des décombres,** gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation …)

Le Transport de Matières Dangereuses

Qu'est ce que c'est ?

Ce risque est lié au transport de produits inflammables, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière ou ferroviaire. La survenance d'un accident peut entraîner des conséquences graves pour les personnes (asphyxie, intoxication, brûlures …), les biens (destructions) et l'environnement (contamination de l'air, des eaux ou du sol).
Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie et la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et les sols générant des risques d'intoxication et de pollution.

Où ?

Pour le transport ferroviaire, c'est l'axe la Rochelle – Rochefort qui est identifié.

Pour le transport routier, c'est la voie départementale 137 qui traverse la commune.

Mais, en raison de la dispersion par les vents ou par les eaux, l'ensemble de la commune peut être directement concerné.

Plusieurs points sensibles sont à noter : le Marouillet, les Trois Canons. De plus ces voies de circulations traversent des canaux en liaison avec les marais des communes voisines, représentant un risque de pollution.

Les bons réflexes

DEBUT DE L'ALERTE :

Si je suis témoin d'un accident TMD :

1 - **Protéger** : j'évite le sur-accident en balisant les lieux, en faisant éloigner les personnes ; je ne fume pas.
2 - **Alerter** : je préviens les secours, Sapeurs-Pompiers (18 ou 112) ou la gendarmerie (17 ou 112)
3 - **En cas de fuite d'un produit**, **quitter la zone** de l'accident et **se réfugier** dans le bâtiment le plus proche
4 -**Je me mets à l'abri et je confine** le local (je ferme les fenêtres …)
5 - Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité
6 - J'écoute la radio France Bleu 98,2 FM

FIN DE L'ALERTE

Dès que la fin de l'alerte est signalée :

1- Je peux sortir à nouveau
2- J'aère le local si je m'étais abrité

CONTACTS UTILES ET INDISPENSABLES

J'écoute les radios locales :

France bleue 98.2 FM
Demoiselle FM 97.8
Radio Hélène 99.0
Terre Marine 94.8

Je consulte les sites internet :

www.commune-yves.fr

www.meteofrance.com

www.charente-maritime.pref.gouv.fr

www.risquesmajeurs.fr

www.risques.gouv.fr

www.planseisme.fr

www.argiles.fr

Numéros utiles

- Les pompiers 18 ou 112
- La gendarmerie 17
- Le samu 15
- La Mairie 05 46 56 18 02
- Urgence électricité 0 810 333 017
- Urgence gaz 0 800 47 33 33